

INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE DOSSIER DE CRÉDIT

Tous les jours, les Canadiens achètent des biens et des services à crédit. La décision d'octroyer un crédit à vous, l'acheteur, est faite par le vendeur, communément appelé « fournisseur de crédit ». La plupart du temps, cette décision comprend l'étude de votre dossier de crédit obtenu d'une agence de renseignements comme Equifax. L'agence est un bureau central d'information de crédit. Les fournisseurs de crédit donnent l'information concrète sur votre historique de crédit.

Puis l'agence de renseignements réunit cette information pour en faire votre dossier personnel. En retour, les fournisseurs de crédit peuvent avoir accès à votre dossier avant de vous accorder un crédit ou de vous identifier à des fins de crédit. Seuls vous ou le fournisseur de crédit pouvez modifier votre dossier personnel.

Qu'est ce qu'une interrogation? (Accès au dossier) Les interrogations aux dossiers sont faites par les fournisseurs de crédit lorsque vous faites une demande de crédit. Elles sont également faites automatiquement par des organisations, selon leurs listes de clients. Si vous avez fait affaire avec certaines organisations, votre nom figurera vraisemblablement sur leurs listes de clients. A certains moments, ils peuvent surveiller les comptes ou mettre à jour l'information de leurs clients avant de procéder à des offres promotionnelles. Ce dernier type de demande est confidentiel et n'apparaît pas pour les autres organisations qui pourraient vous offrir du crédit.

Pourquoi m'a-t-on refusé un crédit? Equifax n'accorde ni refuse de demandes de crédit. Nous fournissons un compte rendu des faits de votre historique de crédit aux fournisseurs de crédit. Chaque organisation de crédit étudie cette information et prend une décision indépendante selon ses propres critères individuels. Si une opération commerciale ou de compte est commune ou si vous êtes cosignataire, les deux parties sont tenues conjointement responsables.

Pourquoi un compte acquitté apparaît-il encore sur mon dossier de crédit? Le fait que vous ayez acquitté un compte à temps ou que vous n'avez pas payé comme convenu, est d'intérêt pour tout fournisseur de crédit potentiel, car cela reflète votre capacité d'acquitter vos factures. Les opérations passées et courantes figurent sur votre dossier de crédit.

Que faire si je pense être victime d'une fraude liée à mon identité? Si vos pièces d'identité personnelles ont été perdues ou volées ou qu'une institution vous a appelé au sujet d'une activité frauduleuse présumée, appelez Equifax sans frais au 1 800 465-7166 ou au (514) 493-2314. Une déclaration sera ajoutée à votre dossier pour alerter les fournisseurs de crédit que vous êtes peut-être victime d'activités frauduleuses.

Cliniques de crédit : Devrais-je faire appel aux entreprises qui disent pouvoir redresser mon crédit? Le choix vous appartient. Cependant, rappelez-vous que ces entreprises ne peuvent faire biffer d'information exacte figurant sur votre dossier de crédit. S'il y a de l'information incorrecte sur votre dossier, Equifax la modifiera sans qu'il ne vous en coûte rien.